

## 16ème législature

<b>Question N° : 55</b>	<b>De M. Philippe Schreck ( Rassemblement National - Var )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Santé et prévention</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt;établissements de santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Demande de réouverture du services des urgences à Draguignan</b>	<b>Analyse &gt; Demande de réouverture du services des urgences à Draguignan.</b>
Question publiée au JO le : <b>12/07/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>01/11/2022</b> page : <b>5094</b> Date de renouvellement : <b>25/10/2022</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Schreck interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation du service des urgences du centre hospitalier de Draguignan, une nouvelle fois fermé le soir et le week-end. Cet hôpital se situe au centre d'un vaste territoire et représente un bassin de population de plus de 130 000 habitants. L'accès aux soins est concrètement refusé à une partie de la population varoise caractérisant ainsi une rupture d'égalité entre les citoyens mis en situation de danger sanitaire. Cette situation, loin d'être ponctuelle, perdure depuis de longs mois. Ainsi il souhaite demander au Gouvernement ce qu'il compte mettre en œuvre, dans l'urgence, pour apporter des effectifs permettant à la population de retrouver un accès à des soins dignes et décents.

### Texte de la réponse

Le ministère de la santé et de la prévention mène une action déterminée visant à garantir à chaque Français une prise en charge adéquate en matière de santé et ce, partout sur le territoire. Il existe toutefois des difficultés structurelles liées à une démographie médicale en tension, et à une articulation encore insuffisante entre la médecine de ville et l'hôpital. Ces difficultés ont été amplifiées par des facteurs conjoncturels liés à la crise sanitaire qui a frappé durement les établissements de santé et en particulier les services d'urgences. Elle a aussi démontré le dévouement, la résilience et la créativité des professionnels de la médecine d'urgence et la solidarité entre acteurs du système de santé. Cette crise sanitaire, s'est accompagnée d'une crise des ressources humaines, non seulement aux urgences, mais dans tout l'hôpital. Au-delà des explications conjoncturelles, elles révèlent des fragilités profondes de notre système de santé. Néanmoins, des solutions existent et la boîte à outils de la mission flash cet été, constitue une étape importante de la reconstruction d'un système de premier recours basé sur les besoins de santé. C'est ainsi que les 41 mesures détaillées dans l'instruction du 10 juillet 2022 ont offert aux acteurs du terrain de nombreux leviers afin de tester ces solutions concrètes tout en offrant de nouvelles marges de manœuvre pour lever la pression pesant sur les structures des urgences durant l'été 2022. Un premier bilan est en cours et permettra très prochainement d'évaluer leur pertinence en fonction des besoins relevés dans les territoires. Le conseil national de la refondation (CNR en Santé) a également pour objectif de définir collectivement, élus, administrations, professionnels de santé, usagers, de leur éventuelle pérennisation, en fixant un cadre stratégique partagé dans lequel s'inscriront les mesures qui ont été ou seront prises. Dès l'été 2022, les grands enjeux ont été abordés. En particulier, la nécessaire diminution du taux de recours aux urgences pour les patients dont le besoin de soins ne relève pas de la médecine d'urgence est bien présente, ainsi que l'attractivité de la profession d'urgentiste,



ou encore l'essentiel lien ville-hôpital pour accroître les coopérations, notamment aux horaires de la permanence des soins. Ainsi, plusieurs dispositifs visent à tester les modalités d'une meilleure coordination et d'un lien renforcé, en particulier avec la médecine générale, pour que le passage aux urgences ne soit plus la seule alternative lorsqu'aucun médecin n'est disponible. En complément, le sujet de l'organisation de la permanence des soins sur les territoires fait partie des chantiers du CNR Santé : il est demandé aux acteurs (citoyens et professionnels de santé, soutenus par les élus et par l'Etat), d'identifier les solutions les plus adaptées à leur territoire, par la concertation et dans une logique de droits et de devoirs réciproques. Enfin, le ministère de la santé et de la prévention porte un attachement tout particulier au développement de l'exercice coordonné sous toutes ses formes, qui correspond à la fois à un besoin des patients et au souhait de nombreux professionnels de santé de faire évoluer leur cadre de travail pour le rendre davantage partenarial.